



Motion SUD santé au CTEL du 31 janvier 2014

Malgré la note de Monsieur Poimboeuf du 9 juillet 2011 qui dit « il est rappelé que les recrutements sur besoin permanent, sont effectués à l'AP-HP en qualité de stagiaire par les voies prévues par le statut ». Il rajoute « le recours au contrat ne doit en aucune façon être un mode de recrutement visant à tester les agents avant une éventuelle mise en stage ».

Malgré la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique.

Non seulement vous avez continué à enfreindre la loi et la note de votre supérieur, Monsieur Poimboeuf, mais en cette année 2012 vous avez amplifié cette dérive en augmentant de 21% le nombre de contractuels sur le groupe hospitalier Mondor.

En effet, pour la direction de ce groupe hospitalier ce qui devrait être l'exception est devenu la règle, précarisant à outrance l'emploi sur le groupe Mondor.

Le 28 novembre 2013, la ministre de la santé a publié l'INSTRUCTION N° DGOS/RH4/2013/392 du 28 novembre 2013, dans laquelle elle rappelle les mêmes principes que Monsieur Poimboeuf et que la loi de mars 2012 en ce qui concerne l'emploi de contractuels.

C'est pourquoi, Madame Orio et Monsieur Castet, le syndicat SUD santé du groupe hospitalier Mondor exige que vous respectiez la loi et les directives de vos supérieurs et ministre, en mettant en place des commissions de sélection, des concours sur titre et des concours sur épreuve pour mettre en stage les contractuels qui occupent des emplois permanents notamment les agents hospitaliers les agents administratifs et les ouvriers qui sont nombreux en CDD et pour les autres métiers en recrutant en tant que stagiaire.

Le syndicat SUD santé sera particulièrement attentif à ce que vous respectiez ces règles de recrutement et à ce que dans l'avenir l'emploi précaire soit résorbé rapidement sur le groupe

Les sections SUD santé du groupe hospitalier Henri Mondor

SUD santé Henri Mondor / 01 49 81 22 89

SUD santé Albert Chenevier / 01 49 81 38 35

SUD santé Emile Roux / 01 45 95 83 19

SUD santé Joffre - Dupuytren / 01 69 83 64 74

SUD santé Georges Clemenceau / 01 69 23 21 92